

**Mémoire portant sur la  
Planification pluriannuelle de  
l'immigration pour la période  
2026-2029**

**7 RECOMMANDATIONS POUR  
FAIRE DU QUÉBEC UNE  
DESTINATION PHARE POUR  
LES ENTREPRENEURS ET  
INVESTISSEURS  
FRANCOPHONES**



IMMIGRATION CAST

INVESTIR DANS L'AVENIR.  
IMMIGRER AVEC VISION.

## TABLE DES MATIÈRES

- <b>Sommaire exécutif</b> .....	<b>Page 3</b>
- <b>Remerciements, Contexte, Objectifs poursuivis</b>	
<b>2. Choix d'un scénario parmi les suivants : Scénario 2A / 2B / 2C</b> .....	<b>Page 5</b>
● <b>Scénario 2A</b> - Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement ;	
● <b>Scénario 2B</b> - Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement ;	
● <b>Scénario 2C</b> - Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.	
<b>3. Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes</b> .....	<b>Page 11</b>
<b>4. Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elle représente entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période</b> .....	<b>Page 14</b>
<b>5. Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques prioritaires de l'économie québécoise</b> .....	<b>Page 15</b>



## Sommaire exécutif

Ce mémoire, déposé par Immigration CAST auprès de la Commission des relations avec les citoyens, présente une série de recommandations stratégiques visant à repositionner la catégorie des gens d'affaires dans la planification de l'immigration du Québec pour la période 2026–2029.

Dans un contexte économique et démographique en mutation, nous soutenons que le Québec ne pourra atteindre ses objectifs de croissance, de régionalisation et de francisation sans mieux intégrer les apports spécifiques des *investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes immigrants*.

### Résumé des recommandations :

1. **Mettre en place un mécanisme distinct et continu de sélection et d'admission** pour les gens d'affaires francophones, assurant des délais de traitement prévisibles et compétitifs.
2. **Éliminer les principaux irritants du Programme des investisseurs**, dont la contribution non remboursable de 200 000 \$, les droits exigibles disproportionnés et l'exigence de diplôme d'études secondaires.
3. **Permettre à un nombre limité de candidats non francophones de déposer une demande**, sous réserve d'un engagement dans un parcours structuré de francisation post-établissement.
4. **Accélérer l'accès à la résidence permanente** pour les entrepreneurs déjà établis au Québec sous permis temporaire (ex. : permis C11), notamment ceux qui reprennent des entreprises en région.
5. **Reconnaître officiellement les incubateurs, accélérateurs et organismes spécialisés en repreneuriat** comme partenaires de promotion économique à l'international.
6. **Publier un tableau de bord annuel des retombées économiques** de la catégorie des gens d'affaires, afin de documenter ses impacts et renforcer son acceptabilité sociale.
7. **Aligner les exigences de la catégorie avec les orientations de francisation et de régionalisation**, tout en respectant sa contribution économique distincte.

## Remerciements

Immigration CAST tient à remercier la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec de lui offrir l'occasion de participer à cette consultation publique. Nous exprimons notre gratitude aux commissaires et à toute l'équipe administrative pour l'organisation de cet exercice démocratique. Nous saluons également l'ensemble des parties prenantes qui contribuent, par leurs réflexions, à l'enrichissement du débat sur la planification de l'immigration au Québec.

Nous remercions également le Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après « MIFI ») pour l'opportunité d'exprimer le point de vue d'un cabinet spécialisé et doté d'une expertise fine dans la catégorie des gens d'affaires du Québec, dans le cadre de la planification



pluriannuelle d'immigration du Québec 2026-2029<sup>1</sup>. C'est avec plaisir que nous participons pour une troisième fois à cet exercice de consultation, ayant déjà présenté nos recommandations en 2018 et 2023, dans le cadre des précédentes planifications pluriannuelles de l'immigration.

## Contexte

Nos commentaires et notre point de vue se concentreront principalement sur la catégorie des gens d'affaires, une catégorie qui représentait autrefois environ 7 % de l'ensemble de l'immigration au Québec (par exemple, 5 196 admissions<sup>2</sup> sur un total de 68 704 en 2022). Or, d'après le plan d'immigration présenté par le gouvernement, dès 2025 cette catégorie ne représentera plus qu'environ 1 % de l'apport total d'immigrants au Québec (seulement 400 à 500 admissions planifiées sur environ 50 000 hors l'écoulement de l'inventaire des gens d'affaires)<sup>3</sup>. Cette forte baisse des cibles d'admission constitue l'un des plus faibles pourcentages d'entrepreneurs, d'investisseurs et de travailleurs autonomes jamais observés depuis la signature de l'Accord Canada-Québec de 1991 (*accord Gagnon-Tremblay-McDougall*). Par ailleurs, une telle orientation gouvernementale soulève des questions quant aux changements apportés aux programmes de cette catégorie et rappelle opportunément l'importance de préserver la diversité des profils au sein de l'immigration économique québécoise.

Par ailleurs, cette orientation s'inscrit dans un contexte économique mondial en mutation, marqué notamment par une diplomatie tarifaire américaine de plus en plus protectionniste et imprévisible. Dans ce cadre, le Canada et le Québec cherchent activement à diversifier leurs partenaires économiques et commerciaux. *Quelle meilleure stratégie que d'accueillir des personnes immigrantes de la catégorie des gens d'affaires, qui peuvent agir comme catalyseurs de cette diversification?* Ces derniers jouent un rôle clé dans l'établissement de ponts économiques entre leur territoire d'adoption (le Québec) et leur pays d'origine, contribuant ainsi au développement de nouveaux corridors commerciaux et à l'internationalisation de notre tissu entrepreneurial.

La catégorie des **gens d'affaires** comprend les ressortissants qui s'installent au Québec pour y réaliser des projets d'entreprise ou d'investissement, notamment par le biais du Programme des investisseurs, du Programme des entrepreneurs ou du Programme des travailleurs autonomes. Ces personnes immigrantes d'affaires apportent une contribution unique en matière de création d'entreprises, d'injection de capitaux et de dynamisation économique, ce qui les distingue des travailleurs qualifiés traditionnels. À l'image d'un portefeuille de placements bien diversifié, le Québec a tout à gagner d'une gamme variée de programmes d'immigration économique – incluant celui destiné aux gens d'affaires – afin de maximiser les retombées positives de l'immigration sur son économie et sa société.

---

<sup>1</sup> Cahier de consultation réalisé par la Direction de la planification de l'immigration du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration avec la collaboration de nombreuses unités administratives du Ministère, juin 2025.

<sup>2</sup> Plan d'immigration du Québec 2024 prévu à la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

<sup>3</sup> Plan d'immigration du Québec 2025 prévu à la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1).



## Objectifs poursuivis

Les objectifs d'Immigration CAST dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- **Mettre en valeur la contribution de l'immigration d'affaires** au développement économique du Québec et à la création d'emplois, notamment en région.
- **Appuyer le maintien d'une immigration économique francophone forte**, en adéquation avec les orientations gouvernementales sur la langue française et l'intégration.
- **Recommander des améliorations aux programmes d'immigration d'affaires** afin d'accroître leur efficacité, tant en matière de sélection que d'intégration des candidats.
- **Assurer une cohérence** entre les niveaux d'immigration planifiés et la capacité d'accueil du Québec, tout en préservant la place des gens d'affaires dans l'enveloppe d'immigration permanente.

## PRÉSENTATION D'IMMIGRATION CAST

Immigration CAST est un cabinet-conseil spécialisé dans l'immigration par investissement au Québec, avec une expertise pointue dans la catégorie des gens d'affaires (*investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes*). Les associés gérants du cabinet ont accompagné avec succès plus de 250 familles dans leur projet d'établissement au Québec, en favorisant des retombées concrètes pour l'économie locale, depuis 2013.

Pour en connaître davantage sur notre pratique, vous êtes invités à consulter le lien suivant : [www.immigrationcast.ca](http://www.immigrationcast.ca)

## PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS EN LIEN AVEC CERTAINES ORIENTATIONS

### CONCERNANT L'ORIENTATION 2:

#### Choix d'un scénario parmi les suivants : Scénario 2A / 2B / 2C

- **Scénario 2A** - Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement ;
- **Scénario 2B** - Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement ;
- **Scénario 2C** - Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.

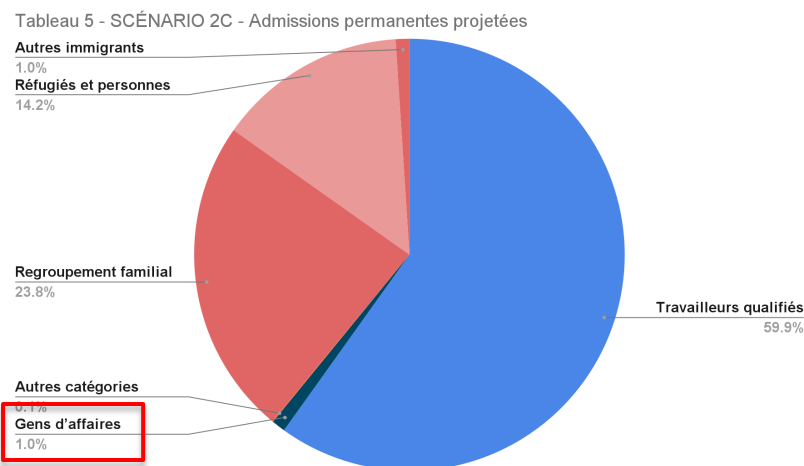
Quel que soit le scénario retenu (2A, 2B ou 2C), nous souhaitons attirer l'attention sur la faible proportion structurelle accordée à la catégorie des gens d'affaires, qui ne représente désormais qu'environ 1 % des admissions annuelles, comparativement à environ 7 % historiquement. Cette absence d'ambition dans les cibles contraste fortement avec les besoins économiques et les défis



de relève entrepreneuriale et les investissements directs étrangers qui touchent l'ensemble des régions du Québec.

À l'image d'un portefeuille de placements diversifié, une stratégie d'immigration équilibrée devrait reposer sur une combinaison judicieuse de profils : travailleurs qualifiés, regroupement familial, humanitaire — mais également *entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes*. Le Québec se prive actuellement d'un levier stratégique puissant en marginalisant le profil des immigrants d'affaires dans sa planification globale.

Il faut rappeler que notre capacité collective à offrir l'éducation gratuite, les soins de santé universels et les services publics de qualité repose avant tout sur la prospérité économique de la province. Sans croissance économique soutenue et sans investissement structurant, il devient de plus en plus difficile de financer ces missions fondamentales de l'État québécois. Dans ce contexte, nous devrions tout mettre en œuvre pour rehausser la part des admissions liées à l'immigration d'affaires et créer des conditions gagnantes pour en augmenter le volume, la performance et la régionalisation.



## Capacité d'accueil : un investisseur immigrant ne prend pas une place, il en crée

Le débat entourant les seuils annuels d'immigration au Québec repose en grande partie sur la notion de *capacité d'accueil* — c'est-à-dire la capacité du Québec à intégrer de nouveaux arrivants sur les plans linguistique, social, économique et institutionnel, tout en préservant la cohésion sociale et en évitant une pression excessive sur les services publics.

Or, cette analyse globale tend à uniformiser les différentes catégories d'immigration économique, sans distinguer les profils qui génèrent peu ou pas de pression sur ces services, comme c'est le cas des immigrants investisseurs et entrepreneurs de la catégorie des gens d'affaires.



Chaque immigrant investisseur qui réussit augmente la capacité d'accueil du Québec, en créant de l'emploi, du logement et des revenus pour l'État.

### **Des profils à forte autonomie financière**

Les candidats à la sélection permanente dans la catégorie des gens d'affaires doivent notamment démontrer un actif net minimal de 600 000 \$, conformément aux critères du Programme des entrepreneurs. La valeur nette minimale pour la sous-catégorie des investisseurs est supérieure à 2 millions de dollars d'un ménage. À titre de comparatif, l'actif net médian des ménages québécois était de 301 000 \$ selon les données de l'*Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada (2019)*<sup>4</sup>, soit moins de la moitié de l'exigence imposée à ces candidats.

Ces familles à valeur nette élevée arrivent au Québec :

- sans nécessiter d'aide au revenu ni de soutien à l'établissement ;
- avec une capacité immédiate à acheter un logement, scolariser leurs enfants dans des écoles privées ou publiques, et investir dans les économies locales ;
- avec l'intention explicite de créer, reprendre ou investir dans des entreprises québécoises, générant ainsi des retombées économiques directes (emplois, consommation locale, recette fiscale).

### **Recommandation : instaurer un mécanisme distinct de sélection et d'admission continue**

Dans ce contexte, nous recommandons l'instauration d'un mécanisme distinct de **sélection et d'admission continue** pour les candidats *francophones* de la catégorie des gens d'affaires, visant à :

- Sortir ces profils stratégiques du cadre rigide des seuils globaux annuels ;
- Leur permettre de contribuer à l'économie québécoise de façon prévisible, rapide et structurée ;
- Répondre à la nécessité de maintenir une diversité dans les profils d'immigrants économiques, incluant des créateurs de richesse et de PME.

#### **1. Sélection et admission continue des gens d'affaires francophones**

Il est important de souligner que, même avec un canal accéléré, le volume de cette catégorie demeurera toujours modeste comparativement à d'autres catégories telles que celui des travailleurs qualifiés. Il ne s'agit donc pas ici d'un risque de déséquilibre, mais plutôt d'un ajustement technique pour garantir une fluidité de sélection et d'admission pour des profils à forte valeur ajoutée. Pour offrir des garanties de contrôle à l'État, un mécanisme de plafonnement

---

<sup>4</sup> Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2019. Tableau 11-10-0016-01 – Statistiques du bilan des ménages selon diverses caractéristiques.



proportionnel (*par exemple, maximum 10 % des admissions annuelles totales*) pourrait être mis en place à titre de garde-fou.

L'objectif est clair : mettre en place un parcours rapide, sans délai excessif, pour les entrepreneurs et investisseurs francophones qui souhaitent s'implanter au Québec. Actuellement, les délais de traitement sont le principal irritant pour ces candidats, qui doivent souvent composer avec des contraintes commerciales et financières précises (financement, bail, contrat de vente, déménagement de la famille, etc.). Le manque de prévisibilité mène à l'abandon de projets, à une perte de confiance envers le système et à un découragement général. Un mécanisme dédié à la sélection et admission continue permettrait non seulement de mieux arrimer l'immigration d'affaires avec les réalités économiques, mais également de renforcer la crédibilité du Québec comme destination d'investissement *francophone* en Amérique du Nord.

## INVENTAIRES ET DÉLAIS D'OBTENTION DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE

En 2023, nous avons formulé une mise en garde claire au gouvernement du Québec dans notre mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens : les délais de traitement fédéraux pour la catégorie des gens d'affaires — étaient devenus intenable. À l'époque, *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada* (IRCC) affichaient un délai estimé de 64 mois, soit 5,3 fois plus long que pour un travailleur qualifié sélectionné par le Québec.

Nous avons alors présenté une **Recommandation 7**<sup>5</sup> à l'époque, demandant que le gouvernement québécois :

*« [...] maintienne une cadence de plus de 6 000 admissions annuelles dans la catégorie des gens d'affaires, afin de résorber l'arriéré accumulé au cours des dernières années et d'aligner les délais de traitement sur les autres catégories économiques. »*

Or, dans le *Plan d'immigration du Québec 2025*, nous constatons que le gouvernement a partiellement donné suite à cette recommandation, en prévoyant l'admission *hors cibles régulières* de 5 000 à 5 300 personnes issues de la catégorie des gens d'affaires, dans le but explicite de réduire les délais d'attente.

### Un précédent qui valide notre approche

Cette mesure ponctuelle vient confirmer un principe fondamental que nous défendons :

**Lorsque la sélection et l'admission sont alignées de façon continue, les délais de traitement demeurent courts, prévisibles et efficaces.**

---

<sup>5</sup> *Mémoire Mirabaud Canada Inc. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*



À l'inverse, le modèle antérieur — où l'on sélectionnait massivement sans prévoir l'admission correspondante — a mené à la création d'un arriéré estimé à plus de 10 000 personnes, avec des conséquences humaines, financières et réputationnelles majeures.

La mesure exceptionnelle de 2024 et 2025, bien qu'appréciée, ne saurait suffire à elle seule. Elle doit ouvrir la voie à une réforme durable, structurée autour d'un mécanisme permanent de sélection et d'admission continue. C'est à cette condition que le Québec pourra regagner sa place parmi les destinations de choix pour les gens d'affaires francophones — et éviter de répéter les erreurs du passé.

## 2. Éliminer les principaux irritants dans le Programme des investisseurs (PII)

Dans le cadre d'une révision de la composition de l'immigration permanente, il est essentiel de repositionner le Programme des investisseurs<sup>6</sup> comme un vecteur stratégique d'apport en capitaux et d'enrichissement économique à long terme pour le Québec. Depuis la réouverture du programme, plusieurs obstacles d'ordre réglementaire ou politique ont contribué à miner son attractivité, les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque moins de 5 demandes ont été reçues par le gouvernement en 2024.

Nous recommandons une refonte ciblée du PII visant à éliminer les irritants majeurs identifiés par les praticiens, les candidats et les partenaires financiers :

### **i. Abolir la contribution financière non remboursable de 200 000 \$**

Nous comprenons que l'instauration d'une contribution non remboursable de 200 000 \$ CA visait initialement à garantir un certain revenu d'intérêts minimum pour chaque demande, dans un contexte où le taux directeur de la Banque du Canada était de seulement 0,25 % (*nous soupçonnons que la réforme du PII a été rédigée dans un contexte de taux d'intérêt extrêmement bas de 2020 à 2022*). À ce moment-là, les revenus générés par les billets à terme *IQ Immigrants Investisseurs* (IQII) étaient effectivement très faibles, justifiant un ajustement du modèle pour maintenir l'intérêt économique du programme pour le gouvernement.

Cependant, avec un taux directeur aujourd'hui établi à 2,75 %<sup>7</sup>, le contexte macroéconomique a considérablement changé. Les revenus d'intérêts générés par un placement équivalent sont désormais bien plus élevés. Dans le contexte économique actuel, le maintien de cette contribution revient à imposer une double charge financière excessive aux candidats, sans contrepartie équivalente. La preuve : le gouvernement a reçu moins de CINQ (5) demandes en 2024 selon une demande d'accès aux documents que nous avons reçue fin avril 2025.

---

<sup>6</sup> *Règlement sur l'immigration au Québec*, chapitre I-0.2.1, r. 3, articles 34 à 38, qui établissent les conditions particulières d'admissibilité et de sélection dans la sous-catégorie des investisseurs.

<sup>7</sup> Taux directeur - La Banque du Canada: <https://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/politique-monetaire/taux-directeur/>



Cette contribution altère profondément la nature du PII, le faisant passer d'un modèle de prêt adossé à un placement à long terme à une forme de « taxe d'entrée » sans retour économique direct pour l'investisseur. Nous recommandons de revenir à un modèle de placement à terme, le billet IQII étant entièrement garanti par le gouvernement du Québec. Si le gouvernement souhaite accroître son impact économique auprès des investisseurs francophones, une réduction de la valeur nominale du billet à terme devrait être envisagée.

### **ii. Réduire les droits exigibles du ministère**

Les droits exigibles par le MIFI au stade provincial pour les candidats de la catégorie des gens d'affaires sont parmi les plus élevés de tous les programmes d'immigration économique au Canada. Ce niveau tarifaire constitue un frein important à l'attractivité du Québec, surtout lorsqu'il est combiné aux exigences financières déjà substantielles du programme, notamment en ce qui concerne l'actif net minimal requis et les investissements à réaliser dans l'économie québécoise.

À titre illustratif :

- Les frais exigés pour une requérante ou un requérant principal dans le *Programme des investisseurs* s'élèvent actuellement à 17 875 \$ ;
- En comparaison, un *entrepreneur* dans la catégorie des gens d'affaires paie 1 246 \$ ;
- Un travailleur qualifié dans le cadre du Programme régulier d'immigration économique est assujéti aux mêmes frais réduits.

Cet écart de plus de 16 000 \$ soulève une question légitime : est-ce que les candidats du PII coûtent réellement 14 fois plus cher à traiter que les autres catégories ?

Rien, dans les documents publics du MIFI, ne permet de justifier une telle disproportion des coûts administratifs. En réalité, ces frais élevés semblent davantage découler d'une volonté dissuasive ou politique que d'une réalité opérationnelle. Ils envoient toutefois un mauvais signal international aux investisseurs francophones et qualifiés qui pourraient contribuer activement à notre économie : celui d'un système fermé, dissuasif et peu concurrentiel.

### **iii. Supprimer l'exigence du diplôme d'études secondaires du Québec**

L'exigence imposant aux ressortissants étrangers appartenant à la catégorie des gens d'affaires d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires équivalent à un DES Québécois est perçue comme injustifiée et arbitraire, compte tenu du profil économique et professionnel de la clientèle visée. Nombre de candidats admissibles sont des entrepreneurs ou investisseurs à succès, dont le parcours ne correspond pas aux standards académiques traditionnels, mais dont l'impact économique potentiel est incontestable. Cette exigence devrait être supprimée.

### **iv. Créer un parcours avec francisation post-établissement**



Enfin, l'ouverture du *Programme des investisseurs* à des candidats non francophones par la création d'un parcours structuré de francisation post-établissement constitue une opportunité stratégique majeure pour le Québec. En élargissant l'admissibilité à des profils de grande qualité issus de juridictions non francophones – telles que l'Asie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine ou l'Afrique anglophone – le Québec pourrait augmenter significativement le volume de candidatures qualifiées, tout en maintenant un engagement formel envers l'apprentissage du français dans un délai raisonnable (ex. : 24 mois).

Cette mesure permettrait également de renforcer la capacité du programme à attirer des investissements directs étrangers (IDE) à un moment où le climat commercial international, notamment les tensions et incertitudes chez nos voisins du Sud, pousse de nombreux investisseurs à chercher des destinations stables, sécuritaires et francophones en Amérique du Nord. Le Québec peut, et doit, se positionner comme cette destination.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que des partenaires institutionnels comme Investissement Québec verraient d'un bon œil un afflux accru de capitaux stables et à long terme provenant d'investisseurs immigrants. En élargissant la base d'admissibilité du programme, le Québec ne compromet pas ses objectifs linguistiques — il déplace simplement leur atteinte dans le temps, tout en capitalisant sur l'apport économique immédiat de ces nouveaux arrivants.

Une telle orientation permettrait au Québec de rehausser l'ambition économique de la catégorie des gens d'affaires, tout en renforçant son positionnement à l'international comme hub francophone d'investissement.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS :

**RECOMMANDATION 1 : Sélection et admission continue des gens d'affaires francophones.  
Mécanisme de plafonnement proportionnel pour la catégorie des gens d'affaires.**

## RECOMMANDATION 2 : Éliminer les principaux irritants dans le Programme des investisseurs (PII)

- I. Abolir la contribution financière non remboursable de 200 000 \$.
- II. Réduire les droits exigibles du ministère.
- III. Supprimer l'exigence du diplôme d'études secondaires du Québec.
- IV. Créer un parcours non francophone avec francisation post-établissement.

## CONCERNANT L'ORIENTATION 3:

**Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.**



La catégorie des gens d'affaire du Québec s'inscrit déjà pleinement dans cette orientation gouvernementale. En effet, il n'est actuellement pas possible de soumettre une demande de sélection permanente dans cette catégorie sans démontrer une connaissance suffisante du français. Cette exigence linguistique, appliquée dès le début du processus, fait de cette catégorie un exemple clair de cohérence avec l'objectif de viser une proportion de 75 % et plus de francophones parmi les immigrants permanents.

Cependant, il importe de souligner que le Québec évolue dans un contexte concurrentiel au sein même de la fédération canadienne, notamment face au gouvernement fédéral (IRCC) et aux autres provinces, qui ont mis en place des mesures actives et attrayantes pour recruter des candidats francophones.

Selon le Plan des niveaux d'immigration du Canada 2025-2027<sup>8</sup>, le gouvernement fédéral s'est donné des cibles ambitieuses de francophones admis à l'extérieur du Québec :

- 2024 : 6 %
- 2025 : 8,5 %
- 2026 : 9,5 % (selon l'objectif 2026 du fédéral de 380 000 admissions, cela représente un montant nominal de 36 100)
- 2027 : 10 %

Pour atteindre ces objectifs, IRCC met en œuvre des outils performants comme :

- La sélection par catégorie dans Entrée express pour les candidats francophones,
- Des tirages ciblés pour les profils ayant une forte maîtrise du français,
- Le financement accru des organismes francophones dans les autres provinces,
- Des investissements dans des initiatives ciblées en immigration francophone.

Dans ce contexte, le Québec risque de perdre des candidats de grande qualité dans la catégorie des gens d'affaires francophones, attirés par des processus de sélection plus simples, plus rapides et moins contraignants ailleurs au Canada. La lourdeur administrative, les délais d'attente prolongés ou les exigences supplémentaires imposées par le Québec peuvent décourager ces entrepreneurs et investisseurs, qui pourraient autrement contribuer activement à notre vitalité économique et francophone.

Pour préserver sa capacité d'attraction, le Québec doit non seulement maintenir son exigence linguistique dans cette catégorie, mais aussi adapter son processus pour le rendre plus agile et concurrentiel. À défaut, nous risquons de voir des candidats francophones qualifiés s'installer dans d'autres provinces qui, elles aussi, cherchent à renforcer leurs communautés francophones... avec les mêmes personnes.

---

<sup>8</sup> Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027, octobre 2024



## Devenir un chef de file francophone et faire rayonner la langue à l'international

Nous croyons également que le gouvernement devrait explorer la mise en place d'un contingent ou quota réservé à la francisation post-établissement pour les candidats des programmes Investisseur, Entrepreneur et Travailleur autonome. Cette mesure permettrait de réintroduire une diversité linguistique contrôlée, tout en s'assurant que ces candidats s'engagent dans un parcours structuré de francisation au Québec, après leur arrivée.

Dans le cas spécifique du Programme des investisseurs, il est important de rappeler qu'il a connu un immense succès en Asie entre 1986 et 2019, générant des milliards en investissements passifs au bénéfice de l'économie québécoise. Ce bassin demeure toujours prometteur, mais il est irréaliste de s'attendre à ce que des candidats francisent efficacement depuis l'étranger – par exemple, en attendant leur sélection à Pékin, Dubaï ou Le Cap – sans contact avec la culture québécoise ni immersion dans un milieu francophone.

À l'inverse, une fois établis au Québec, ces candidats sont dans une meilleure position pour apprendre le français de manière concrète, motivé par leur projet entrepreneurial et d'investissement, leur vie quotidienne et leur volonté d'intégration. Un contingent limité et bien balisé (par exemple 200 dossiers par année dans chaque sous-catégorie) pourrait permettre de capitaliser sur cette dynamique, tout en maintenant l'objectif de préservation et de promotion du français.

Il s'agit d'une approche pragmatique et inclusive, qui reconnaît les défis réels de la francisation à distance tout en respectant les grandes orientations linguistiques du Québec. Elle permettrait également d'ouvrir à nouveau des marchés stratégiques pour la province, tout en contrôlant les conditions de sélection et d'intégration des candidats.

**RECOMMANDATION 3 :** Adapter nos processus pour les rendre **plus rapides, agiles et concurrentiels**, afin de ne pas perdre des candidats francophones au profit d'autres provinces canadiennes mieux outillées.

**RECOMMANDATION 4 :** Permettre à un nombre limité de candidats non francophones (c.-à-d. : 200 par programme) de franciser après leur établissement au Québec, dans le cadre d'un parcours structuré de 24 mois.



## CONCERNANT L'ORIENTATION 4 :

**Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elle représente entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période.**

### **5. Permettre aux permis temporaires de déposer immédiatement une demande de sélection permanente dans le cadre du « Volet III – Repreneuriat »**

Actuellement, les personnes déjà présentes au Québec à titre temporaire, notamment sous permis C11<sup>9</sup>, doivent attendre au moins 24 mois avant d'être admissibles au volet « *profil Entreprise acquise* » du Volet III du Programme des entrepreneurs. Or, dans le contexte particulier du Volet III du Programme des entrepreneurs, cette attente est contre-productive et freine la rétention de profils qui contribuent dès leur arrivée à la vitalité économique du Québec, souvent en région.

Nous recommandons que les repreneurs d'entreprises établis temporairement au Québec puissent soumettre immédiatement leur demande de sélection permanente, dès la mise en œuvre de leur projet entrepreneurial. Ce raccourcissement du délai permettrait de valoriser l'engagement concret de ces entrepreneurs qui créent ou sauvegardent des emplois locaux, investit dans l'économie régionale et contribue à la pérennité du tissu entrepreneurial québécois. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre des grands défis démographiques auxquels le Québec est confronté, particulièrement en matière de relève entrepreneuriale. Selon plusieurs études, plus de 35 000 PME seront à reprendre d'ici 10 ans, et bon nombre d'entre elles sont situées en dehors des grands centres urbains. Le Québec ne pourra relever ce défi sans l'appui de nouveaux entrepreneurs, incluant des immigrants déjà sur place, disposant des compétences et du capital requis pour assurer la continuité des activités économiques dans toutes les régions.

En permettant à ces candidats de bénéficier rapidement d'un statut permanent, le gouvernement envoie un signal clair qu'il souhaite retenir les talents qui s'investissent localement, tout en accroissant la part des personnes présentes sur le territoire dans les admissions permanentes, comme prévu dans l'Orientation 4.

### **RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :**

**RECOMMANDATION 5 :** Éliminer l'exigence de séjour préalable de DEUX (2) ans pour les candidats au Volet III du Programme entrepreneurs – « profil Entreprise acquise »

<sup>9</sup> Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. *Code de dispense de l'EIMT C11 — Travailleurs autonomes et entrepreneurs*. Programme de mobilité internationale. Gouvernement du Canada. Consulté à : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugiés-citoyenneté/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/2015/558-c11.html>



## CONCERNANT L'ORIENTATION 5:

### **Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise.**

Dans le cadre de l'orientation visant à maintenir plus de 60 % d'admissions permanentes en immigration économique, il est crucial de reconnaître que la réponse aux besoins du marché du travail ne peut se limiter uniquement à l'embauche de travailleurs qualifiés. Le Québec fait également face à un défi majeur de relève entrepreneuriale, trop souvent négligé dans les orientations publiques. Selon *l'Étude nationale du repreneuriat*<sup>10</sup>, si la tendance observée entre 2015 et 2022 se maintient, le Québec comptera 9 750 transferts d'entreprise en 2025, alors que plus de 12 000 entreprises déclarent avoir l'intention de vendre ou de transférer au cours de cette même période. Cet écart croissant entre les intentions de transfert et leur concrétisation reflète une hausse inquiétante du taux d'échec des projets de relève, menaçant la continuité de *milliers* de PME, piliers de l'économie québécoise. Dans ce contexte, les immigrants d'affaires — en particulier les repreneurs étrangers — doivent être considérés comme des agents économiques clés, capables non seulement de préserver des emplois existants, mais aussi de dynamiser les secteurs stratégiques ciblés par le gouvernement. Toute stratégie visant à renforcer l'immigration économique doit impérativement inclure une réponse structurée à cet enjeu de société.

Pour maximiser l'impact de ces initiatives, il devient essentiel d'établir des *partenariats public-privé* structurés afin de mobiliser les expertises déjà présentes au sein de la société civile. Nous recommandons ainsi de reconnaître officiellement les incubateurs, les accélérateurs, les chambres de commerce et les organismes spécialisés en repreneuriat comme partenaires de promotion à l'international. Ces acteurs sont en contact direct avec des entrepreneurs qualifiés à l'étranger, disposent d'un pouvoir d'attraction ciblé, et peuvent jouer un rôle de premier plan dans la sélection, l'accompagnement et l'intégration économique des futurs immigrants d'affaires.

## **6. Reconnaître officiellement les incubateurs et organismes de repreneuriat comme partenaires de promotion**

Nous recommandons que le gouvernement réengage le secteur privé et les acteurs économiques spécialisés (*incubateurs, accélérateurs, coopératives de développement, cabinets-conseils, intermédiaires financiers*) en tant que partenaires actifs dans la promotion et le recrutement des candidats de la catégorie des gens d'affaires.

Dans un contexte de pressions sur les finances publiques, il est inefficace que l'État assume seul la mise en marché internationale des programmes d'immigration économique. Or, plusieurs

---

<sup>10</sup> Repreneuriat Québec - Mise à jour de l'Étude nationale du repreneuriat et du transfert d'entreprise au Québec, 2015-2022 (2e édition), juin 2025



intermédiaires privés ou OBNL spécialisés disposent déjà de l'expertise, des réseaux internationaux et de la capacité opérationnelle pour jouer ce rôle.

Nous proposons la création :

- d'une liste officielle d'organismes reconnus qui promeuvent activement les programmes du Volet I et Volet III,
- d'une grille de reconnaissance transparente (basée sur l'expérience, la reddition de comptes, la conformité et les résultats),
- et d'un partenariat structuré entre le MIFI, les organisations partenaires et Investissement Québec pour animer une véritable stratégie d'attraction économique par l'immigration.

Cette approche est peu coûteuse, agile et performante, tout en assurant un haut niveau de professionnalisme et d'éthique dans la sélection des projets d'affaires.

## **7. Mettre en place un tableau de bord annuel de performance économique pour la catégorie des gens d'affaires**

Nous recommandons que le gouvernement du Québec publie chaque année un tableau de bord des retombées économiques de la catégorie des gens d'affaires, incluant :

- le nombre d'entreprises créées ou reprises,
- le nombre d'emplois maintenus ou générés,
- les retombées fiscales directes (TVQ, impôts, taxes foncières, etc.),
- volume des investissements directs étrangers,
- la répartition régionale des projets,
- et les taux de rétention à long terme.

Ce tableau de bord permettrait de mieux documenter l'impact positif de cette catégorie, souvent sous-estimée dans l'espace public, alors même que les citoyens québécois y sont généralement favorables, surtout lorsqu'ils comprennent les retombées économiques concrètes.

Une meilleure communication des résultats contribuerait à :

- légitimer le maintien (ou la hausse) des admissions dans cette catégorie,
- démontrer le rapport coût/bénéfice favorable pour l'État québécois,
- et accroître la confiance du public dans le système d'immigration économique.



## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS :

**RECOMMANDATION 6 :** Reconnaître officiellement les incubateurs et organismes de repreneuriat comme partenaires de promotion, afin de mobiliser efficacement le secteur privé tout en optimisant les ressources publiques.

**RECOMMANDATION 7 :** Publier un tableau de bord annuel des retombées économiques de la catégorie des gens d'affaires, pour démontrer concrètement sa valeur auprès des citoyens et renforcer son acceptabilité sociale.

## Conclusion

À l'heure où le Québec redéfinit les paramètres de sa politique d'immigration pour la période 2026-2029, nous croyons fermement que l'immigration d'affaires — dans ses trois volets : *investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes* — doit retrouver sa place pleine et entière au sein du modèle québécois d'immigration économique. Elle constitue, au-delà des chiffres, un levier stratégique pour répondre à des défis systémiques : diversification des investissements, relève entrepreneuriale, création d'emplois en région, rayonnement international du Québec, et préservation de services publics de qualité grâce à une assiette fiscale élargie.

L'analyse comparative des profils, des délais et des contributions démontre clairement que les gens d'affaires présentent une valeur ajoutée exceptionnelle tout en exerçant une pression minimale sur la capacité d'accueil. À ce titre, ils méritent un traitement différencié, fondé sur la logique économique, la prévisibilité et la rapidité d'admission. Le précédent créé en 2024-2025, avec l'écoulement de plus de 5 000 dossiers d'affaires hors cibles régulières, vient valider cette approche et confirmer la justesse de notre position, formulée dès 2023.

Nous avons proposé des solutions concrètes, réalistes et applicables, visant à faire de cette catégorie un outil moderne d'attraction et de développement, plutôt qu'un reliquat administratif délaissé. Le mécanisme de sélection et d'admission continue pour les francophones, la révision des exigences réglementaires du Programme des investisseurs, la valorisation du Volet III – « *Repreneuriat* », l'ouverture contrôlée à la francisation post-établissement et la mobilisation du secteur privé à titre de partenaire de promotion sont autant de pistes solides pour bâtir une immigration d'affaires plus agile, plus équitable, plus performante.

Le Québec ne peut se permettre de rester en marge, alors que ses partenaires canadiens et internationaux mettent tout en œuvre pour attirer les meilleurs profils d'affaires. L'avenir de notre économie, de nos régions et de notre modèle social passe aussi par la qualité de ceux et celles que nous choisissons d'accueillir. En ce sens, Immigration CAST réitère son engagement à contribuer



IMMIGRATION CAST

activement — en tant qu’acteur terrain et observateur avisé — à la construction d’une immigration économique diversifiée, inclusive et résolument tournée vers l’avenir. Il est encore temps d’agir, avec audace, lucidité et responsabilité.

## **POUR AVOIR PLUS D’INFORMATION**

### **Alex Côté CRIC**

Associé principal

[acote@immigrationcast.ca](mailto:acote@immigrationcast.ca)

(514) 913-2683

### **Samuel Tessier CRIC**

Associé principal

[stessier@immigrationcast.ca](mailto:stessier@immigrationcast.ca)

(514) 949-1117